



**Béatrice Métraux**  
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Château cantonal  
1014 Lausanne

Commission nationale  
de prévention de la torture (CNPT)  
Monsieur Alberto Achermann  
Président  
Bundesrain 20  
3003 Berne

**EINGEGANGEN** 7. Juli 2017

Lausanne, le 5 juillet 2017

**Rapport du Conseil d'Etat du canton de Vaud concernant la visite de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) à la prison de La Tuilière les 27 et 28 juin 2016**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre rapport, suite à votre visite de la prison de La Tuilière et vous en remercie. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de vos appréciations et recommandations. Je vous prie de prendre note de mes commentaires ci-après.

**18. Personnes à risques auto-agressifs**

La collaboration avec l'Unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP) de Curabilis est de manière générale très bonne, mais les places limitées et la forte demande concordataire entraînent parfois l'impossibilité d'un transfert d'une personne présentant un risque auto-agressif marqué.

**19. Traitement sous contrainte**

La recommandation formulée correspond en tout point à la pratique vaudoise en la matière.

**20. Informations aux personnes détenues**

Un rappel a été fait afin que les informations en plusieurs langues soient mises à disposition des personnes détenues.

## 22. Contact avec le monde extérieur

Les personnes détenues peuvent s'entretenir de vive voix dans les parloirs de l'établissement, sans contrôle par du personnel de surveillance. Pour les contacts téléphoniques, les enregistrements réalisés sont réservés à l'usage du Ministère public qui le demanderait en cours d'instruction pénale en cas de besoin. Aucune écoute des enregistrements téléphoniques entre une personne détenue et son avocat n'est réalisée par du personnel de l'établissement.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux  
Conseillère d'Etat

*Copie :*

- *Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire*
- *M. Didier Burgi, Directeur de la Prison de La Tuilière*